GÉRARD MORDILLAT
JÉRÔME PRIEUR

JÉSUS SELON MAHOMET



PAR LES AUTEURS DE LA SÉRIE
JÉSUS ET L'ISLAM
DIFFUSÉE SUR arte

SEUIL/ARTE Éditions

JÉSUS
selon
MAHOMET

GÉRARD MORDILLAT
JÉRÔME PRIEUR

JÉSUS selon MAHOMET

ÉDITIONS DU SEUIL / ARTE ÉDITIONS

Cet ouvrage a été édité
sous la direction de
Maurice Olender

Sauf indication contraire, les citations du Coran renvoient
à la traduction de Denise Masson
(Gallimard, 1967 ; « Bibliothèque de la Pléiade » ou « Folio classique »).

Les citations de la Bible sont empruntées
à la traduction de la Bible de Jérusalem (éd. du Cerf, 1998),
et celles du Nouveau Testament sont extraites de la TOB
(éd. du Cerf, 1976).

Pour la littérature des hadîths, on pourra se référer à la version intégrale bilingue
de *Sahîh Muslim* (six volumes), Al-Hadîth Édition, 2012,
et de *Sahîh al-Bukhârî* (cinq volumes), Al Qalam, 2009.

ISBN 978-2-02-117206-5

www.seuil.com
www.arte.tv

À la mémoire de notre ami
Pierre-Antoine Bernheim

L’obscure clarté du Coran

Au commencement était le Verbe.

Au commencement était Yahvé, puis il y eut Dieu le Père et enfin il y eut Allah, ultime figure d’un dieu unique à trois têtes, occupant le territoire céleste.

Au commencement il y eut Moïse – un berger –, puis Jésus – un guérisseur –, puis Mahomet[1] – un caravanier.

Au commencement il y eut trois dieux, trois prophètes, trois croyances auxquelles les hommes peuvent attacher plus d’importance qu’à leur propre vie.

Au commencement était la Torah, puis vinrent les évangiles et enfin le Coran, ultime production littéraire née du monothéisme.

Au commencement était la littérature.

Au commencement *est* la littérature comme elle est de tout temps et en tout lieu.

La littérature est toujours au présent dès que l’on cherche à y lire les commencements.

Première et immense littérature, la Bible hébraïque, cette histoire passionnelle d’un Dieu avec son peuple, contient

1. Nous adoptons ici la convention habituellement utilisée en français pour nommer Mahomet, plutôt que Muhammad ou Mohammed employés en arabe (tout en respectant évidemment l’emploi qui en est fait dans certaines des citations).

vingt-sept livres, tout autant que le Nouveau Testament qui prétendra la compléter et la parachever pour en faire l'Ancien Testament.

Venu en dernier, au VIIe siècle de notre ère, le Coran se substitue à l'Écriture juive et aux textes chrétiens ; c'est un livre unique qui contient tous les autres, les rappelle, les oublie, les périme. Par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, Allah a révélé le Coran à Mahomet. C'est le Livre venu de Dieu pour les croyants, l'un de ses attributs, sa Parole.

Dès le début, ce récit dut être vivement contesté puisqu'on peut lire, à la sourate LXXXI, que le Coran lui-même est obligé de prendre la défense de Mahomet :

Je jure par les planètes qui glissent et qui passent ;
par la nuit quand elle s'étend ;
par l'aube quand elle exhale son souffle :
ceci est la Parole d'un noble Messager,
doué de force
auprès du Maître du Trône inébranlable,
obéi autant que fidèle !
Votre compagnon [Mahomet] n'est pas possédé !
Il l'a vu à l'horizon lumineux [Gabriel] ;
il n'est pas avare du mystère.
*Ceci n'est pas la parole d'un démon maudit (*LXXI, 15-25[1]*).*

Le langage nous enferme dans un piège subtil. On mentionne les paroles « révélées » à Mahomet comme on évoque dans le domaine chrétien l'« événement de la résurrection » ; comme si la « révélation » ou la « résurrection » étaient, objectivement, de l'ordre de l'histoire alors que la « révélation » comme la « résurrection » sont des événements théologiques

1. Les références au Coran seront signalées uniquement par le chiffre romain correspondant à la sourate et les chiffres arabes renvoyant aux versets.

qui engagent une position croyante. Sans présupposer la ou les sources d'inspiration du texte coranique, nous déprendre de cet acte de foi, et donc de cette convention de langage, est un préalable indispensable si l'on veut lire le Coran comme un livre, comme d'autres livres ; pour le lire autrement que comme un livre sacré.

Dans le Coran, un personnage soliloque tantôt avec sa voix, tantôt avec la voix de beaucoup d'autres, comme il arrive dans *Ulysse* de James Joyce. Voix bruissant de fables, d'espoirs, de peurs, de prières, de méditations, de reproches, d'invocations. Dieu s'adresse en personne au Prophète, exhorte son messager, le prend à parti, fait les questions et les réponses, détaille son argumentaire contre ceux qui doutent, lance des menaces et des anathèmes, promet le paradis à ceux qui croient en lui. Ce monologue intérieur proféré à voix haute place le lecteur dans une intimité parfaite avec celui qui parle.

Mais qui parle ?

Dieu, le Prophète ou sa communauté ?

Comment accepter que Dieu – même si l'on y croit – ait pu se perdre dans autant de détails concrets sur les olives, les abeilles ou la cosmogonie, qu'il ait pu ressasser les règles de pureté, les interdits alimentaires, les lois du mariage ou l'aide aux veuves déjà connues des textes anciens ? Comment l'être divin – dont le Coran affirme qu'il « connaît toute chose » (II, 29), qu'il « est puissant » (LVII, 2) et « réalise ce qu'il veut » (LXXXV, 16) – a-t-il pu abaisser sa parole à soutenir autant de polémiques, à dénoncer les « associateurs » ou ceux qu'il désigne à mots couverts comme les « hypocrites » ?

Avant de se considérer comme son porte-parole, Mahomet apparaît comme le témoin de Dieu, de sa miséricorde, de sa colère ; un témoin qui a pour mission de délivrer un message à ses compagnons et à ses disciples, à ses concitoyens de La Mecque qui ne veulent pas l'entendre, à ceux de Médine qui

l'accueillent, sans songer peut-être aux Arabes des autres tribus de la Péninsule. Une parole prioritairement réservée à Mahomet ; un livre que seul un ordre divin l'autorise à révéler : « Lis au Nom du Seigneur qui a créé ! » (XCVI, 1).

Depuis que le texte a été mis par écrit, l'ordonnancement des pages du Coran défie la logique, égarant le lecteur dans la forêt des versets. « Je l'ouvris au hasard. Les caractères m'étaient inconnus. Les pages, qui me parurent assez abîmées et d'une pauvre typographie, étaient imprimées sur deux colonnes à la façon d'une bible. Le texte était serré et disposé en versets. À l'angle supérieur des pages figuraient des chiffres arabes. Mon attention fut attirée sur le fait qu'une page portait, par exemple, le numéro 40514 et l'impaire, qui suivait, le numéro 999[1] », écrit Borges. L'ordre chronologique des sourates nous échappe comme le principe même de leur succession de même qu'il est toujours impossible de reconstituer l'ordre selon lequel Pascal aurait publié ses *Pensées*. Le contexte historique et le contexte géographique du Coran s'avèrent quasi indécelables. L'unité du texte n'est assurée que par l'édition qui aplanit les aspérités et dissimule les hiatus, alors qu'un œil simplement attentif n'a aucune peine à déceler les répétitions, les doublons, les ruptures de sujet ou de ton, les contradictions, les apartés, les refrains, qui font de l'ensemble une rhapsodie, une vaste mosaïque.

À de nombreuses reprises, le Coran fait entendre à quels reproches Mahomet fut en butte. L'un d'eux revient, lancinant : celui d'avoir été un poète. « Il a dit : “Mon Seigneur connaît toute parole prononcée dans le ciel et sur la terre, il est celui qui entend et qui sait tout.” Mais ils dirent : “Voici plutôt un amas de rêves qu'il a inventés lui-même. C'est un poète” » (XXV, 1). Et si, au lieu de contester cette critique comme l'implique le texte coranique, il fallait la prendre à la lettre pour déchiffrer

1. Jorge Luis Borges, *Le Livre de sable,* traduit par Françoise Rosset, Gallimard, « Folio bilingue », 1978, p. 271-273.

les entrelacs, les tournures d'expression, les énigmes, les allégories, les métaphores, les signes qui brillent d'un éclat noir dans le texte du Coran ? Rappelons-nous le grand historien de l'Antiquité Paul Veyne allant non sans crainte et tremblement rendre visite dans sa demeure à Réné Char pour essayer d'éclairer le travail du poète : « Quand on entendait René Char parler, faire oralement des brouillons, on était frappé de l'entendre reprendre bien vite sa première formule pour la rendre plus énigmatique. Il est donc croyable qu'à ses yeux l'obscurité ait été génératrice de poésie ; trop de clarté messied, la bienséance exige une certaine pénombre, qu'il appelle lui-même l'*élégance de l'ombre*[1]. »

L'injonction fondamentale du Coran – « Lis ! » – semble plus que jamais résonner fortement : nous devons lire, lire et relire, lire encore, lire toujours, comme nous cherchons à lire les livres majeurs de l'humanité ou les autres grands textes de l'Antiquité bien que nous n'en détenions plus le mode d'emploi. Lire le Coran à la fois comme un document d'histoire sur l'Arabie à la veille de l'islam et comme un monument littéraire dans le plus grand sens du mot.

Le Coran appartient à une autre culture. Il vient pour nous d'un autre temps, d'un autre monde où les modes de récit, les structures rhétoriques, les références à d'autres livres, l'importance des procédés de récitation orale relèvent de règles très différentes de celles qui ont prévalu en Occident. Aussi devons-nous accepter le Coran tel que nous le connaissons aujourd'hui, dans sa radicale étrangeté, mais tenter patiemment d'en découvrir les secrets comme les beautés.

Ce texte, souvent si opaque, toujours déroutant, porte en lui une sagesse, une musique, une vibration propres à l'arabe que la plus subtile même des traductions ne saurait, paraît-il, réussir à faire ressentir. Dès le premier paragraphe de sa préface à

1. Paul Veyne*, René Char en ses poèmes,* Gallimard, 1990.

l'édition du Coran traduit par Denise Masson, Jean Grosjean, le poète et traducteur de textes sacrés, alertait les lecteurs : « Un livre sacré s'adresse d'abord à ceux qui en savent la langue. Il la consacre, il la propage. Mais il ne peut s'empêcher de rayonner plus loin qu'elle. Alors commencent les traductions à leurs risques et périls.[1] »

1. In *Le Coran*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1967, p. XI.

1

Jésus messager d'Allah

Le lecteur intrépide qui, « à ses risques et périls », s'aventure pour la première fois à lire le Coran a la surprise de voir Jésus, plus de six siècles après sa crucifixion à Jérusalem, refaire surface dans le texte saint des musulmans.

Dès le deuxième chapitre, la sourate II du livre de l'islam, Jésus apparaît comme un personnage toujours présent, une figure active, un enjeu qui demeure fondamental : « Nous avons, en vérité, donné le Livre à Moïse, et nous avons envoyé des prophètes après lui. Nous avons accordé des preuves incontestables à Jésus, fils de Marie et nous l'avons fortifié par l'Esprit de sainteté » (II, 87). Et quelques versets plus loin : « Dites : "Nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux tribus ; à ce qui a été donné à Moïse, et à Jésus ; à ce qui a été donné aux prophètes, de la part de leur Seigneur. Nous n'avons de préférence pour aucun d'entre eux ; nous sommes soumis à Dieu" » (II, 136).

Poursuivant sa lecture, le lecteur n'en finit d'être étonné. Dans le Coran, Jésus, figure fondatrice du christianisme, n'est pas n'importe qui. Il apparaît dans plus d'une dizaine de sourates, sous le nom d'Issa, *'Isâ ibn Maryam,* Jésus fils de Marie, *al-Masîh,* le Messie. Sa désignation s'accroît de titres de plus en plus considérables. Non seulement il est « messie », mais encore « messager de Dieu », « esclave de Dieu », « Verbe de Dieu »

(en arabe *kalima,* équivalent du *logos* grec), « souffle de Dieu », selon le *rûh* divin intemporel. Plus encore, Jésus dans le Coran naît d'une vierge et apparaît comme le nouvel Adam, créé par Dieu sans intermédiaire mâle.

Un jour, Marie entendit les anges : « Ô Marie ! Dieu t'annonce la bonne nouvelle d'un Verbe émanant de Lui. Son nom est : le Messie, Jésus, fils de Marie ; illustre dans ce monde et dans la vie future ; il est au nombre de ceux qui sont proches de Dieu. Dès le berceau il parlera aux hommes comme un vieillard ; il sera au nombre des justes » (III, 45). Son destin exceptionnel est prédit dès l'origine.

Le texte ne porte pas autant d'attention à celui qui deviendra le prophète de l'islam, cité seulement quatre fois sous le nom de Mahomet (sourates III, XXXIII, LVVII, LVIII) et une fois sous celui, discuté, d'Ahmed (LXI, 6). Le Coran énonce sèchement : « Mahomet n'est qu'un prophète – des prophètes ont vécu avant lui » (III, 144).

Comparativement à Mahomet, Jésus émerge du Coran comme un personnage hors du commun, parlant dès sa naissance, faisant des miracles, insufflant la vie à des oiseaux d'argile, guérissant l'aveugle et le lépreux, ressuscitant les morts, ne mourant pas, s'élevant auprès de Dieu… À dire vrai pourtant, le Jésus coranique n'a pas la consistance d'un personnage de chair comme dans la littérature chrétienne, spécialement dans les évangiles. C'est bien davantage une silhouette dont on ne perçoit que les contours, la trace d'un personnage, parfois un être légendaire ou merveilleux, une ombre glorieuse, mais une ombre.

La crucifixion

Même si elle donne lieu à une évocation plus détaillée que d'autres épisodes de sa biographie, la crucifixion de Jésus apparaît sous un faux jour. Il est vrai que l'événement s'est

produit à Jérusalem, à plus de mille kilomètres à vol d'oiseau de l'Arabie, longtemps auparavant.

Au milieu de la sourate IV, le Coran revient sur le sommet tragique de l'histoire du christianisme. Pourtant ce n'est pas une scène que l'on peut observer de près ni même un tableau qui est décrit, c'est juste une évocation qui surgit des brumes de la mémoire, le souvenir d'un souvenir.

Un récit dans le récit, ainsi que le Coran le pratique souvent.

Au verset 157, le Coran donne la parole à des témoins de premier plan ; à ceux-là même qui passent pour avoir été les acteurs de la mise à mort de Jésus. « Ils ont dit… » Comme bien souvent le texte demeure très allusif, n'évoquant au verset 153 que « les gens du Livre ». Le contexte permet alors de comprendre que ce sont les juifs qui sont incriminés sans la moindre ambiguïté par cette expression. Le texte ne précise pas si leurs propos sont ceux de personnes particulières dont le nom serait connu ou s'ils reflètent une opinion générale en circulation autour de Mahomet.

Selon le Coran, les juifs auraient affirmé :

« Nous avons tué le messie Jésus, fils de Marie » (IV, 157).

Aveu sidérant, revendication d'une très grande violence.

La crucifixion n'était certes pas un châtiment inconnu des juifs. L'historien juif Flavius Josèphe relate qu'Alexandre Jannée, roi asmonéen de Judée et grand prêtre de Jérusalem (103-76 av. J.-C.), fit crucifier huit cents pharisiens à Jérusalem… Mais à l'époque de Jésus, au Ier siècle de notre ère, sous Ponce Pilate, les juifs de Judée n'avaient nullement le droit de mettre à mort ; le *jus gladii* (le droit du glaive) était le privilège exclusif des autorités romaines d'occupation. La crucifixion était par excellence le « supplice servile » réservé aux esclaves qui se révoltaient contre leurs maîtres ; un mode d'exécution qui fut rapidement étendu aux autochtones des provinces de l'Empire condamnés pour des motifs politiques ou de droit commun.

Dans la tradition chrétienne, la crucifixion de Jésus est d'ailleurs l'un des deux points du récit où l'on peut avancer avec certitude que le texte touche à l'histoire, aux faits bruts. Quand les évangiles sont écrits, avant et après la première guerre juive contre Rome, c'est-à-dire entre 70 et 90 de notre ère, quarante à soixante ans après l'événement, les partisans de Jésus auraient tout intérêt à minimiser la responsabilité romaine dans sa mort et à accentuer, plus encore qu'ils ne le font, la culpabilité des autres juifs avec qui ils sont en conflit religieux. Or, ils ne le font pas parce que, précisément, la crucifixion, châtiment romain et non juif, est un fait incontournable. Il n'y a rien à faire, Jésus n'a pas été lapidé par les juifs comme les Romains toléraient qu'ils le fassent en cas de blasphème, mais il a été exécuté comme criminel politique, crucifié, quelle qu'ait été l'importance réelle de son atteinte à la paix romaine.

Les quatre évangiles canoniques rapportent bien que Jésus a été exécuté par les Romains après avoir été condamné à mort comme « roi des Juifs », c'est-à-dire pour rébellion et crime de lèse-majesté, des raisons d'ordre public. Ce motif de condamnation est le second point où la probabilité de toucher à l'histoire est quasi certaine. Cette dénomination « roi des Juifs » ne peut venir que de l'extérieur, des Romains. Les juifs ne se nomment pas « juifs » mais « Israël ». Si les juifs avaient été les bourreaux de Jésus, ils l'auraient condamné comme « roi d'Israël » pour dénoncer sa prétention à les gouverner au nom de Dieu. Choisir ce titre d'accusation aurait permis aux auteurs chrétiens des premiers temps d'incriminer les juifs de la façon la plus directe.

Une version juive de l'exécution de Jésus se trouve bien dans le Talmud, mais elle est largement réactive à l'essor du christianisme. « On rapporte : la veille de Pâque, on pendit Jésus. Quarante jours auparavant le héraut le précédait en annonçant : “On emmène Jésus de Nazareth pour le lapider en châtiment des chefs suivants : sorcellerie, séduction et égarement d'Israël. Quiconque a connaissance de quelque chose qui soit à sa décharge doit se présenter et plaider en sa faveur !” Mais on ne lui trouva rien qui soit à sa décharge et on le pendit la veille de Pâque » (Talmud Babylone,

Sanhédrin 43a)[1]. Ce récit bien postérieur aux évangiles indique clairement que si Jésus avait été condamné par les juifs pour blasphème – ce qui n'a pas été le cas – il aurait été lapidé avant d'être pendu au bois, conformément au protocole prévu par le Deutéronome à l'égard des criminels condamnés à la peine capitale : « Il sera mis à mort et tu le pendras au bois » (Dt 21,22-23). Du point de vue juif, le condamné ne doit pas mourir sur la croix, c'est son cadavre qui est « pendu au bois » et qui est l'objet d'une malédiction : « Maudit soit quiconque est attaché au bois » (Dt 21,23).

Le Coran connaît lui aussi le châtiment de la crucifixion. Ainsi à la sourate VII peut-on lire cette sentence prononcée par le Pharaon : « Je vous ferai couper la main droite et le pied gauche, puis je vous ferai tous crucifier » (VII, 124) ; ensuite à la sourate XII, puis aux sourates XX et XXVI, on trouve toujours le même scénario d'un châtiment infligé par le Pharaon à ceux qui refusent de renier leur foi. Mais dans la sourate V, le Pharaon disparaît. Les musulmans reprennent à leur compte le mode d'exécution contre ceux « qui font la guerre contre Dieu et son Prophète, ceux qui exercent la violence sur la terre : ils seront tués ou crucifiés ou bien leur main droite et leur pied gauche seront coupés ou bien ils seront expulsés du pays » (V, 33). De même que l'on peut lire dans le Deutéronome deux manières opposées de concevoir la crucifixion, les écoles juridiques musulmanes ne s'accordent pas sur l'interprétation à donner du verset 33 de la sourate V. Pour deux écoles sunnites, les malékites et les hanafites, il est prescrit de crucifier l'homme vivant – comme dans une version du Deutéronome retrouvée parmi les manuscrits de la mer Morte à Qumrân où l'on a pu lire cette variante : « S'il arrive qu'un homme rapporte contre son peuple et qu'il trahisse son peuple,

1. Dans Gustaf Dalman, *Jesus-Christ in the Talmud, Midrash, Zohar and the Liturgy of the Synagogue,* 1893, textes traduits et commentés par H. Laible, cité par Jean-Pierre Osier, *L'Évangile du ghetto ou comment les juifs se racontaient Jésus,* Berg International, 1984, p. 148.

enfin qu'il le livre à un peuple étranger et qu'il agisse mal contre son peuple, vous le pendrez sur le bois et il mourra. » Au contraire, les écoles chaféite et hanbalite prônent l'exposition du cadavre sur la croix après la mise à mort du condamné en obéissant à la prescription traditionnelle du Deutéronome.

Pour Abû Dâwûd (817-888), l'auteur de l'une des six collections de *hadîths,* les paroles et actions attribuées à Mahomet, le premier utilisateur de ce châtiment cruel aurait été le calife Omar ibn al-Khattâb (le deuxième successeur de Mahomet, mort en 644) afin de punir deux esclaves qui avaient prémédité l'assassinat de leur maîtresse. Pourtant, selon la plus ancienne source de hadîths et de préceptes juridiques, Mâlik ibn Anas (mort en 795) rapporte dans son *al-Muwatta',* pour fonder la légitimité du châtiment selon l'islam, que c'est Mahomet qui aurait été le premier à crucifier un homme à un arbre ; l'exégèse se montrant divisée quant à savoir si l'homme avait été crucifié vivant, ou seulement son cadavre par analogie au Deutéronome.

Quand le verset 157 affirme ensuite « ils ne l'ont pas tué, ils ne l'ont pas crucifié », on pourrait aussi l'interpréter comme le fait que Jésus n'a pas été tué par les juifs avant d'être crucifié. Le Coran témoignerait ainsi de sa très bonne connaissance de la Loi juive, ou du moins qu'il rapporte les propos de témoins qui se réfèrent avec exactitude au Deutéronome, même s'ils trahissent la vérité historique quant à la responsabilité de la mort de Jésus.

L'accusation chrétienne

L'accusation portée contre les juifs d'avoir tué Jésus n'est pas nouvelle.

Très vite, les juifs ont été considérés par les premiers chrétiens comme historiquement responsables de la mort de Jésus. Peut-être faut-il chercher l'origine secrète de cette accusation dans le nom du traître : « Cette âme qui, en haut, souffre la plus grande peine, dit mon Maître, est Judas Iscariote, qui a la tête dedans, et dehors

agite les jambes » (Dante, *La Divine Comédie,* chant XXXIV). En hébreu, Judas (*Yehudah*) est un prénom mais c'est aussi le nom générique des juifs de Judée, les Judéens (*Yehoudi*). Pour les évangélistes, celui qui trahit Jésus se nomme *Yehudah* (Judas), le *Yehoudi* (Judéen) donc, par sophisme, les *yâoud* (les juifs).

Datée des années 50 de notre ère, dans la première épître aux Thessaloniciens (1 Th 2,14-15), l'apôtre Paul affirmait : « Ce sont ces juifs qui ont fait mourir le Seigneur Jésus et les prophètes, qui nous ont persécutés, qui ne plaisent point à Dieu, et qui sont ennemis de tous les hommes[1]. » Dans les Actes des Apôtres, au verset 24 du chapitre 2, l'auteur de ce récit des débuts du christianisme imagine un discours de Pierre cinquante ans après les événements : « […] ce Jésus, vous l'avez pris et fait mourir en le clouant à la croix par la main des impies » ; c'est-à-dire par la main des soldats romains comme il est dit dans les évangiles de Marc, Matthieu, Luc et Jean. Douze versets plus loin, dans le même discours, on lit tout au contraire : « que toute la maison d'Israël le sache avec certitude. Dieu l'a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié », le pronom « vous » incriminant directement les Juifs.

Dans l'évangile de Pierre, récit non canonique écrit vers 180, les juifs outragent Jésus : « Ils le poussaient en courant et disaient : "Traînons le fils de Dieu, puisque nous le tenons en notre pouvoir" […]. Ceux qui étaient présents lui crachaient à la face et d'autres lui frappaient les joues, d'autres le piquaient avec un roseau et certains le fouettaient en disant : "Par cet hommage, honorons le fils de Dieu." » Plus loin, ce sont les mêmes juifs qui le crucifient, tirent au sort ses vêtements et « accomplirent tout et accumulèrent les péchés sur leur tête[2] ». Au IIe siècle encore,

1. Mais il s'agit très probablement d'une interpolation tardive, voir notre *Jésus après Jésus. L'origine du christianisme,* Seuil, « Points Essais » n° 533, 2005, p. 231-252.

2. Évangile de Pierre, traduit et présenté par Éric Junod, dans *Écrits apocryphes chrétiens,* t. I, sous la direction de François Bovon et Pierre Geoltrain, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1997, p. 248-249.

vers 160-170, dans son *Homélie sur la Pâque,* l'évêque Méliton de Sardes, grand théologien d'Asie Mineure, exhorte les juifs : « Voici les paroles, ô Israël, que tu aurais dû crier à Dieu. Ô maître, s'il faut que ton fils souffre, et si telle est ta volonté qu'il souffre, mais pas par moi. Qu'il souffre par les gens d'une autre race, qu'il soit jugé par des gens circoncis, qu'il soit cloué par une main tyrannique mais par moi non[1]. » La main tyrannique n'est plus désormais celle des Romains, mais celle des juifs.

Méliton ira encore plus loin, osant écrire : « Celui qui est maître est outragé, celui qui est Dieu est assassiné, celui qui est le roi d'Israël est écarté par une main israélite. » Méliton fonde ici la théorie chrétienne du « peuple déicide ». Une théorie qui, du IIe siècle à nos jours en passant même par Alphonse de Lamartine, sera constamment soutenue par les chrétiens les plus intégristes, les plus antisémites : « Serions-nous donc pareils au peuple déicide / Qui, dans l'aveuglement de son orgueil stupide / Du sang de son Sauveur teignit Jérusalem ? » (Lamartine, *Harmonies poétiques et religieuses,* I, 6.)

Avec le temps, avec constance et opiniâtreté, les auteurs chrétiens vont métamorphoser leur propagande antijuive en réalité historique, comme Justin de Naplouse à la fin de son *Dialogue avec Tryphon* : « Maintenant encore, en vérité, votre main est levée pour le mal ; car, après avoir tué le Christ, vous n'en avez pas même le repentir ; vous nous haïssez, nous qui par lui croyons au Dieu et Père de l'univers, vous nous mettez à mort chaque fois que vous en obtenez le pouvoir ; sans cesse vous blasphémez contre lui et ses disciples, et cependant tous nous prions pour vous et tous les hommes sans exception[2]. »

Au IVe siècle, Éphrem le Syrien (v. 306-373) reprend l'Évangile de Pierre : « Pris de rage, ils l'ont revêtu, distribuant aussi ses

1. *Homélie sur la Pâque,* traduit par O. Perler, « À la naissance de la Parole chrétienne », *Cahiers Évangile*, 1991, p. 142.

2. Justin martyr, *Dialogue avec Tryphon,* 133, présenté par Jean-Daniel Dubois, traduit par G. Archambault et L. Pautigny, Migne, 1994.

vêtements purs. Ces scribes pleins d'orgueil se condamnaient eux-mêmes[1]. » Et dans l'hymne XX sur les azymes, c'est à nouveau qu'il répète : « Louange au Christ qu'en cette fête le peuple impie a fixé avec des clous. » L'affaire est entendue, saint Augustin (354-430), Jean Chrysostome (v. 344-407) (*Adversus Judaeos*), Jacques de Saroug (v. 450-521) (*Homélies contre les Juifs*) comme Isaac d'Antioche autour du ve siècle reprennent la même antienne : « Si les juifs t'avaient appelé alors qu'ils le crucifiaient au Golgotha, tu l'aurais transpercé par une autre lance en cherchant à le scruter[2] » (*Hymne sur l'incarnation*).

Le réformateur Martin Luther ne sera pas en reste, écrivant en 1543 dans son traité *Des Juifs et de leurs mensonges* : « Si nous voulons laver nos mains du blasphème des juifs et ne pas partager leur culpabilité, nous devons nous séparer d'eux » et « les conduire comme des chiens enragés[3] ». Le refrain antijudaïque n'a pas été inventé par l'acteur et réalisateur Mel Gibson ni par l'évêque négationniste Richard Williamson. Emboîtant le pas à Paul et aux Actes des Apôtres, les textes apocryphes puis les ouvrages des Pères de l'Église, ses docteurs, ses chantres iront de surenchère en surenchère dans l'accusation et la détestation des juifs jusqu'à la période contemporaine. Il faudra attendre 1963 pour que le pape Jean XXIII avoue dans une prière : « Pardonne-nous la malédiction dont nous avons injustement accablé les juifs. Pardonne-nous pour t'avoir, par notre péché, crucifié une seconde fois. »

Une fois encore, rappelons que Jésus, Marie, les apôtres, tous les premiers « chrétiens » étaient juifs, nés et morts sous la Loi

---

1. « Hymne sur la Crucifixion », traduit du syriaque par François Cassingena-Trévedy, dans *Hymnes pascales,* éd. du Cerf, « Sources chrétiennes », 2006.
2. Paul Féghali, « Isaac d'Antioche, une hymne sur l'incarnation », dans *Parole de l'Orient, revue semestrielle des études syriaques et arabes chrétiennes,* vol. 11, 1983, p. 213.
3. Édition critique par Pierre Savy, traduit de l'allemand par Johannes Honigmann, Honoré Champion, 2015, chap. III.

sans autre religion que celle du dieu d'Israël. En s'ouvrant à des non-juifs, le christianisme primitif (qui est un judaïsme) va changer de nature, s'affranchir d'Israël et se tourner vers Rome. Pour mesurer dans les textes eux-mêmes cet incroyable basculement de l'histoire, il n'y a qu'à observer l'évolution du personnage de Pilate à travers les évangiles canoniques : de juge impitoyable chez Marc (le plus primitif), il accède au statut d'avocat de la défense de Jésus dans l'évangile selon Jean (le plus tardif).

Les « craignant-Dieu », ces païens devenus majoritaires dans les communautés chrétiennes, vont peu à peu écarter parmi eux tous les juifs qui veulent reconnaître Jésus comme le Messie d'Israël tout en restant fidèles à la loi mosaïque. Ces juifs chrétiens constitueront alors une nébuleuse dont on désignera les membres du terme vague de « judéo-chrétiens », tandis que les autres formeront la grande Église, définitivement coupée de ses racines juives et, pis encore, ennemie déclarée du judaïsme, donné comme intrinsèquement meurtrier.

Le Coran répercute l'onde de choc de cette vieille accusation.

Malédiction d'Israël

À l'occasion d'une trentaine de versets, la sourate IV du Coran instruit à charge contre les juifs qui se sont écartés du chemin de Dieu, les maudissant, proclamant qu'ils seront châtiés sans merci pour leur prévarication, leur pratique de l'usure, leur impiété, etc. Une pyramide d'accusations au sommet de laquelle culmine la responsabilité d'avoir voulu crucifier Jésus. Le réquisitoire est sans appel, détaillé comme un inventaire.

Les juifs sont accusés d'avoir réclamé à Moïse de voir Dieu, d'avoir adoré le veau d'or, d'avoir rompu l'Alliance, d'avoir transgressé le sabbat et ignoré les commandements, d'avoir calomnié Marie, d'avoir tué les prophètes, d'être impies,

mécréants et finalement d'être « des cœurs incirconcis » (IV, 155). Le même thème résonne dans la sourate « La Vache » : « Chaque fois qu'un prophète est venu à vous, en apportant ce que vous ne vouliez pas, vous vous êtes enorgueillis ; vous avez traité plusieurs d'entre eux de menteurs et vous en avez tué quelques autres » (II, 87). Dans la sourate « La Table servie », parmi d'autres accusations, le texte reproche aux juifs de se dire « fils de Dieu », de suivre des enseignements erronés : « Pourquoi leurs maîtres et leurs docteurs ne leur interdisent pas de pécher en paroles et de manger des gains illicites ? Que leurs œuvres sont donc exécrables ! » (V, 63).

Le début de la sourate V rappelle d'abord l'historique de l'élection des juifs puis leur trahison : « Dieu a contracté une alliance avec les fils d'Israël et nous avons suscité douze chefs parmi eux. Dieu a dit : "Moi, en vérité, je suis avec vous : Si vous vous acquittez de la prière, si vous faites l'aumône, si vous croyez, si vous croyez en mes prophètes et si vous les assistez, si vous faites à Dieu un beau prêt. J'effacerai alors vos mauvaises actions et je vous introduirai dans des jardins où coulent des ruisseaux." Celui d'entre vous qui, après cela, serait incrédule s'égarerait loin de la voie droite. Mais ils ont rompu leur alliance, nous les avons maudits et nous avons endurci leurs cœurs. Ils altèrent le sens des paroles révélées, ils oublient une partie de ce qui leur a été rappelé. Tu ne cesseras pas de découvrir leur trahison – sauf chez un petit nombre d'entre eux – Oublie leur faute et pardonne. – Dieu aime ceux qui font le bien » (V, 12-13). Venue de tous côtés, la condamnation des juifs semble irrémédiable, d'autant qu'ils sont même accusés par la sourate II d'inciter à l'apostasie : « Poussés par la jalousie un grand nombre des gens du Livre voudraient – bien que la Vérité se soit manifestée à eux – vous faire revenir à l'incrédulité après que vous avez eu la foi » (II, 109).

Les juifs eux-mêmes ont peut-être indirectement prêté le flanc à ces accusations si l'on considère que, depuis la nuit des

temps, les réquisitoires contre Israël et son peuple constituent un genre récurrent dans la Bible hébraïque elle-même. Le prophète Osée s'emporte : « Ne te réjouis pas Israël ; ne jubile pas comme les peuples ; car tu as abandonné ton Dieu pour la prostitution ; tu as aimé le salaire sur toutes les aires de blés » (Os 9,1). Michée met en procès les commandants de la maison d'Israël pour avoir péché ; les formules sont assassines : « Vous qui haïssez le bien et aimez le mal » (Mi 3,2) ou « Vous qui exécrez la justice et qui tordez tout ce qui est droit » (Mi 3,9). Michée jure que « Yahvé leur cachera sa face en ce temps à cause des crimes qu'ils ont commis » (Mi 3,4) ; dans le chapitre 6, la liste des accusations et des reproches s'enfle encore : « Puis-je supporter une mesure fausse et un boisseau diminué, abominable ? Puis-je tenir pour pur qui se sert des balances fausses, d'une bourse de poids truqués ? » (Mi 6,10-11). Déjà, le Deutéronome faisait entendre cet avertissement : « Mais si tu n'obéis pas à la voix de Yahvé ton Dieu, ne gardant pas ses commandements et ses lois que je te prescris aujourd'hui, toutes les malédictions que voici t'atteindront » (Dt 28,15), suivi d'une impressionnante liste de fléaux qui s'abattront sur Israël « pour la perversité de [ses] actions, pour [l]'avoir abandonné » (Dt 28,20). Mais, aussi violents soient-ils, contrairement à ce qu'affirme le Coran, les prophètes ne sont pas mis à mort dans la tradition juive. Ils sont injuriés, chassés, bannis ; nul ne les écoute, on les raille, on les contredit, on les tance mais leur vie n'est pas en péril.

La tradition chrétienne, héritière autoproclamée des textes juifs, va récrire l'histoire des prophètes bibliques à son goût et à sa manière. Dans l'évangile de Matthieu, Jésus fulmine contre les « pharisiens hypocrites » : « Vous qui bâtissez les sépulcres des prophètes et décorez les tombeaux des justes, et vous dites : "Si nous avions vécu du temps de nos pères, nous n'aurions pas été leurs complices pour verser le sang des prophètes." Ainsi vous témoignez contre vous-mêmes : vous êtes les fils de ceux qui ont assassiné les prophètes ! » (Mt 23,29-31). Ce discours